

PAU ► La Villa Navarre reprend en main le destin de son restaurant **PAGE 7**

## FAIT DIVERS ► Soupçonné de viols sur enfants : un policier de 32 ans interpellé à Tarbes **P.4**

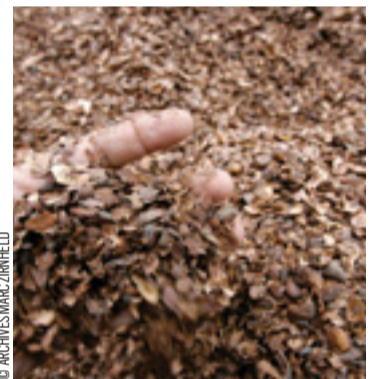


# Lacq : le futur sera électrique

**ECONOMIE** ► La Sobegi construit deux centrales qui créeront de l'électricité, de la vapeur et de l'eau chaude à partir du gaz de Lacq. Une petite révolution à 22,5 millions d'euros qui préfigure une partie de l'avenir du bassin industriel. **PAGES 2-3**

**MONTAGNE**  
Le skieur palois reste introuvable

**PAGE 4**



**INITIATIVE**  
Oloron invente le gaz au chocolat !

**PAGE 16**

**ZÉNITH DE PAU**  
Un spectacle autour des airs de Goldman

**PAGE 39**

Retrouvez l'information immédiate sur [larepubliquedespyrenees.fr](http://larepubliquedespyrenees.fr)

Au cœur même de l'agglomération paloise,

**La Pastourelle**  
Résidence Locative avec Services

vous réserve un accueil chaleureux dans une ambiance familiale



**3 FORMULES**

Studio  
Studio double  
F2

Studios disponibles

Accueil de personnes valides et semi-valides

Personnel 24 h/24 Animations quotidiennes

Possibilités de courts séjours

12, avenue de Lons - BILLÈRE - PAU - 05 59 72 17 17 - [www.adouvie.com](http://www.adouvie.com)

## Macron : un dialogue social à géométrie variable

Le dialogue social sous le quinquennat Macron n'est pas une doctrine mais une commodité. Là où François Hollande, en phase sur ce point avec Jacques Chirac en fin de mandat, considérait que le « pacte social » ne pouvait se moderniser qu'en plaçant les syndicats – salariés et patronaux – au cœur de l'élaboration des normes, Emmanuel Macron a tendance à user du dialogue social autant que possible, mais à agir par la loi autant que nécessaire. Lorsque les partenaires sociaux parviennent à un accord sur l'assurance-chômage convenant au gouvernement qui peut s'abriter derrière pour masquer une forte atténuation de l'engagement présidentiel d'ouverture de droits aux indépendants et démissionnaires, alors le texte de l'accord a toute chance de se retrouver dans la loi à venir.

Mais quand les mêmes signataires s'accordent sur une réforme de la formation professionnelle jugée trop timide, alors la copie dont on a pourtant apprécié certains points (l'augmentation des droits individuels à la formation, un recours gratuit aux conseils en formation) est renvoyée avec une mention « peut mieux faire », ainsi que l'a signifié ce mardi Muriel Pénicaud, la ministre du Travail.

Une prise en tenaille que les partenaires sociaux apprécient d'autant moins que derrière se profile l'enjeu du paritarisme dans la formation professionnelle. Le gouvernement veut retirer aux organismes gérés par les syndicats et organisations patronales leurs attributions dans la collecte des fonds de la formation pour les transférer à l'Urssaf. Medef et FO dénoncent une « étatisation », la CFDT n'y est pas opposée par principe mais critique le manque de discussion préalable. Si le sujet est sensible, c'est peut-être aussi qu'une part du financement des syndicats passe par ces organismes paritaires, ainsi que l'avait souligné le rapport Perruchot il y a quelques années.

Mais un autre sujet crisper tous les partenaires sociaux, celui de la monétarisation des heures de formation. Le gouvernement fait valoir que c'est plus juste socialement, car une heure de formation de cadre coûte davantage qu'une heure pour salarié non qualifié. Il est objecté par FO que cela inciterait à la hausse des tarifs d'organismes privés de formation qui prolifèrent sans grand contrôle. Le gouvernement veut précisément rendre plus stricte leur habilitation pour assainir ce secteur opaque, en associant les partenaires sociaux à l'évaluation.

Mais ne conviendrait-il pas de commencer par ceci avant d'instaurer cela ? Sauf à prendre le risque de fragiliser le droit à la formation alors qu'on s'apprête par ailleurs à rendre chaque salarié individuellement responsable de ses choix de formation par le biais d'applications internet.

Autant de sujets qui devraient en effet relever préalablement du « dialogue social ».

« USER DU DIALOGUE SOCIAL AUTANT QUE POSSIBLE, MAIS AGIR PAR LA LOI AUTANT QUE NÉCESSAIRE »



JEAN-MICHEL HELVIG

larepubliquedespyrenees.fr



### DIAPORAMA



Revivez le Rallye des Collines d'Arzacq en photos

### LE + LU

Ils vendent leurs voitures sur Le Bon Coin : l'escroc les paye avec des chèques en bois

### AGENDA CINÉ

Toutes les sorties du mercredi dans les salles du Béarn et de la Soule



Les travaux pour créer les centrales Pegaze ont débuté sur la plateforme Induslacq. La première sera opérationnelle à l'automne. © DR

# Avec Pegaze, la Sobegi veut DES AILES

La Sobegi développe un projet de cogénération avec la création de deux centrales qui produiront de l'électricité, de la vapeur et de l'eau chaude à partir du gaz de Lacq.

C'est une petite révolution qui se prépare sur la plateforme Induslacq. Pilier du site et du bassin, la Sobegi (Société béarnaise de gestion industrielle), qui fournit déjà de l'énergie et des services aux usines de Lacq, va se doter d'un outil supplémentaire pour renforcer sa stratégie d'action : deux centrales qui vont bientôt produire de l'électricité à partir du gaz.

Dans les tuyaux depuis près d'un an, ce projet décisif et « structurant », qui a germé en interne, a été confirmé ce mardi par le président de la Sobegi, Gilles Noguierol. Baptisés Pegaze 1 et Pegaze 2 (acronyme de « production d'énergie à partir de gaz excédentaire »), les deux futures unités utiliseront l'excédent du gaz traité par l'unité de transformation de la Sobegi, pour produire de l'électricité, mais aussi de la vapeur et de l'eau chaude.

C'est ce qu'on appelle de la cogénération, une démarche pour laquelle la Sobegi s'est associée avec la société Clarke Energy, spécialisée en la matière. « La cogénération est aujourd'hui le meilleur moyen en termes d'efficacité éner-

gétique de production de l'énergie » explique Gilles Noguierol. Concrètement, les moteurs des deux unités auront une puissance totale de 21 mégawatts. À la sortie, l'électricité, en circuit court, sera utilisée par les clients de la Sobegi sur la plateforme. Le surplus pourra être injecté dans le réseau national en le vendant à EDF (des tractations sont en cours pour le prix).

#### La moitié du plan d'investissement

Les travaux, eux, ont déjà débuté. Sur des terrains de la plateforme réhabilités par Retia, le chantier de Pegaze 1 est bien avancé au cœur de la plateforme, la centrale devant être opérationnelle à l'automne. Le ter-

rassement pour Pegaze 2 vient de débuter ; la mise en fonction est ici prévue pour début 2019.

Les 22,5 millions d'euros mobilisés pour ce projet (qui ne créera pas d'emplois) représentent plus de la moitié du plan d'investissement 2016-2020 de la Sobegi (40,5 millions). Preuve que la société béarnaise parie sur l'avenir avec Pegaze, qui lui ouvre de nouvelles perspectives dans sa stratégie industrielle. Parallèlement à la reconversion du site, via la transition énergétique, ce nouvel atout viendra donc alimenter l'économie circulaire mise en place dans le bassin, « dans un cercle vertueux ». Et pourra aider la Sobegi, dans le cadre d'une recherche de



Voici à quoi ressemblera Pegaze 1, l'une des deux nouvelles unités de production. © DR



Le président de la Sobegi, Gilles Noguero, a détaillé le projet ce mardi, plan à l'appui. © JEAN-PHILIPPE GIONNET

# se donner Pendant l'arrêt de maintenance, de nouvelles analyses pour les odeurs

Cela n'arrive que tous les cinq à six ans. Depuis mi-février (depuis ce lundi pour la Sobegi), et durant près de trois mois, les entreprises de la plateforme de Lacq vont se mettre à l'arrêt (tout ou partie et sur différentes durées) dans le cadre de contrôles et vérifications obligatoires, une « révision » essentielle pour la sécurité du site qui fonctionne habituellement 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Pour la Sobegi, cette maintenance jusqu'à mi-avril représente un investissement de 6 millions, dont 4,7 pour son unité de transformation de gaz, à quoi s'ajouteront des travaux sur ses chaudières (à cette occasion, deux seront arrêtées définitivement). La plateforme, elle, sera à l'arrêt complet durant la dernière semaine de mars. L'occasion aussi ici de faire tomber deux des dernières cheminées historiques du bassin (notre édition du 21 février).

## Le même expert indépendant

Une semaine complète, donc, qui permettra également de poursuivre « l'enquête » sur les odeurs dénoncées par de nombreux riverains. « On va profiter de cet arrêt pour faire venir pour la quatrième fois l'expert indépendant Massalya

qui effectuera des relevés. On verra la différence entre la plateforme en marche et la plateforme à l'arrêt » pointe Gilles Noguero, annonçant des résultats pour juin.

Et de rappeler que « nous nous sommes pleinement engagés dans la résolution de ce problème, dans la plus grande transparence. Depuis deux ans, on a fait beaucoup de choses : des campagnes d'analyses (une dizaine), sans parvenir à identifier avec précision la substance qui provoque les nuisances. Mais on a aussi engagé des modifications de nos installations (comme sur les torches). On a divisé par 40 les émissions de CO2 sur la plateforme » liste le dirigeant.

## Réduire les émissions à la source

Un nouveau plan d'actions a été présenté en préfecture mi-décembre. Avec la suite des analyses donc, mais aussi un engagement plus fort des industriels (Arkema, Sobegi, Toray, Bioénergie Sud-Ouest) pour réduire leurs émissions à la source, « d'ici 18 mois ». Quant à l'information aux riverains, « on doit progresser » reconnaît encore Gilles Noguero, qui promet des retours « plus rapides » et la prochaine mise en place d'une « conférence riverains ». P.-O. J. ■



L'unité de traitement de gaz de la Sobegi est prête pour la maintenance. © DR

croissance externe, à retrouver un équilibre budgétaire visé cette année. Sobegi qui, rappelons-le, connaît en effet des pertes depuis 2014 (c'était encore -9 millions en 2016 et toujours dans le négatif en 2017).

Autre avantage, cette future production sera un facteur de « compétitivité » et d'attractivité pour séduire des entreprises extérieures, alors que la Sobegi a déjà lancé depuis quelques mois une large prospection en Europe et en Asie pour favoriser l'implantation de nouvelles industries. « On a quelques touches » glisse le dirigeant, « mais c'est une démarche de longue haleine ».

## Changer de statut

« 2018 sera une année charnière pour nous » confirme Gilles Noguero en évoquant aussi le grand arrêt de maintenance qui a débuté ou encore la relation que doivent renforcer la Sobegi et Induslacq avec les riverains (lire ci-contre). « Notre objectif est aujourd'hui de passer d'un statut de fournisseur historique de vapeur à un acteur référent en Europe de fourniture d'utilités et de services. Cela passera par travailler plus et mieux avec nos partenaires et par être davantage visibles au plan international. Le bassin de Lacq n'est pas encore assez connu au-delà de nos frontières françaises » estime Gilles Noguero.

PIERRE-OLIVIER JULIEN ■ po.julien@pyrenees.com

## LA GAZETTE DU 64

### DEUX DAUPHINS SAUVÉS PAR LES POMPIERS DU 64

Visiblement épuisés, deux dauphins se sont échoués mardi sur la plage du Métro à Tarnos, dans les Landes. Alertés par les Affaires maritimes de La Rochelle, ce sont les pompiers des Pyrénées-Atlantiques qui sont intervenus pour les secourir en les remettant rapidement à l'eau. Les deux cétacés ont pu repartir en haute mer. Les cétacés sont régulièrement aperçus au large des côtes basques et landaises. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le Musée de la mer de Biarritz, qui ne dispose que d'un centre de soins pour les phoques. En cas de problème, ce sont donc les pompiers des Pyrénées-Atlantiques qui ont été formés pour intervenir en relation avec l'Institut océanographique de La Rochelle.



L'intervention rapide des pompiers des Pyrénées-Atlantiques a permis de sauver deux dauphins échoués à Tarnos, dans les Landes. © POMPIERS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Atlantiques qui sont intervenus pour les secourir en les remettant rapidement à l'eau. Les deux cétacés ont pu repartir en haute mer. Les cétacés sont régulièrement aperçus au large des côtes basques et landaises. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le Musée de la mer de Biarritz, qui ne dispose que d'un centre de soins pour les phoques. En cas de problème, ce sont donc les pompiers des Pyrénées-Atlantiques qui ont été formés pour intervenir en relation avec l'Institut océanographique de La Rochelle.

## Le retour de l'Université de la copropriété, ce jeudi

Unis Béarn et Côte basque, l'Union des syndicats de l'immobilier (représentant les syndics, gérants, agents, promoteurs-rénovateurs...) relance à Pau l'Université de la copropriété. Ce sera ce jeudi 8 mars de 17h à 20h à l'hôtel Beaumont, sous la forme d'une grande conférence. « Le principe est de démocratiser la copropriété auprès du grand public sur un thème actuel », explique la présidente locale, Julie Joanin. Celui-ci sera cette année : comment mieux vivre la transition énergétique dans les copropriétés. Plusieurs intervenants seront présents, dont Henry Buzy-Cazaux (président de l'Imsi), Gilles Delestre (président délégué de l'Unis), Chouaib Nounes (directeur de la Maison de l'habitat) ou encore Bertrand Harry (PDG de PG Immo).

## Chambre d'agriculture : la CFE-CGC dénonce « l'intolérable » situation de deux salariés sans salaire

Connu (voir notre édition du 25 juin 2017), le dossier n'en est pas moins complexe. Déclarés inaptes, deux chefs de service à la Chambre d'agriculture, âgés de 46 et 58 ans, sont sans salaire car ils attendent leurs licenciements depuis deux ans. Pour l'heure, l'organisme consulaire n'a pas d'obligation en la matière. L'Inspection du travail s'est par ailleurs déclarée incompétente. On assiste à un dialogue de sourds et, ce mardi, la CFE-CGC est montée au créneau pour plaider la cause de ces personnes privées de ressources. « Ce n'est plus tolérable », estime le syndicat qui, dans un communiqué, demande à la Chambre « de licencier à effet immédiat ces deux salariés ».

Le fond du problème tient notamment au fait que ces personnels ne dépendent ni du code du travail, ni du code de la fonction publique, la vie de ces organismes consulaires étant régie par un code spécifique. Un nouvel accord, qui devrait être signé en avril, lors de la prochaine commission nationale paritaire, pourrait permettre de préciser la procédure de licenciement pour inaptitude. Mais, en attendant, « on est face à une situation datant du Moyen Âge », déplore Bernard Thierry, président de l'union départementale CFE-CGC. Une version que conteste bien sûr Guy Estrade. Pour le président de la Chambre d'agriculture, « tout cela n'est que du baratin et la



Déclarés inaptes, deux chefs de service de la Chambre d'agriculture attendent leurs licenciements depuis deux ans. © ARCHIVES/MARC ZIRNHELD

CFE-CGC dit des mensonges ! Il n'y a pas de harcèlement – cela a été reconnu – et ces deux salariés ne cherchent qu'une faille pour se faire verser des indemnités (1,3 million d'euros au total). Aucun arrêt n'a été présenté et nous sommes obligés de constater que ces personnes ne viennent plus travailler. »